

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 OCTOBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix, tenue le mardi 8 octobre 2019 à 19 h 47 à la salle des commissaires du centre administratif de Baie-Saint-Paul à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Le président	Pierre Girard	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les commissaires	Michel Boulianne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jeanne D'Arc Boivin-Girard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Karine Desbiens	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sylvie Foster	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Chantal Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Guylaine Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Noëlle-Ange Harvey	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nadine Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sonia Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentants du Comité de parents et du Comité EHDAA			
• Ordre primaire	Isabelle Simard-Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Ordre secondaire	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• EHDAA	Stéphanie Mérineau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les gestionnaires			
	Simon Gagné, directeur de l'EA et FP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	France Chevrefils, directrice RH	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau, directeur SÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Stéphanie Marcotte, directrice RFRMTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Julie Normandeau, SG et responsable TS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU RESPECT DE LA
PROCÉDURE DE CONVOCATION**

Le vice-président, monsieur Michel Boulianne, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des commissaires et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous les commissaires ont reçu leur dossier.

CC : 714-19

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Guay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout :

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RESSOURCES MATÉRIELLES

**8.2.3 RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ : ÉCOLE
DOMINIQUE-SAVIO**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Reports :

DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RESSOURCES FINANCIÈRES

8.1.3 RÉGIME D'EMPRUNT 2019-2020

Modification :

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RESSOURCES MATÉRIELLES

**8.2.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU
PROJET DE RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES À
L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
10 SEPTEMBRE 2019**

CC : 715-19

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Jeanne-D'arc Boivin Girard et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 10 septembre 2019, tel qu'il a été rédigé.

Suivis à la séance ordinaire du 10 septembre 2019

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

DIRECTION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Ce point est reporté à la prochaine séance.

TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION

La direction générale souligne le taux de diplomation et de qualification que le ministère de l'Éducation vient de publier. La cohorte 2011-2018 (après 7 ans) atteint un taux de 80,4 %.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun point.

TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun point.

DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

Aucun point.

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, DES RESSOURCES
MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

RESSOURCES FINANCIÈRES

CC : 716-19

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018-2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CC 539-18 dûment adoptée lors de la séance du 26 juin 2018, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2018-2019;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires, lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, a dûment adopté la résolution CC 631-19, par laquelle, il nommait la firme *Benoit Côté Comptable professionnel agréé Inc.*, comme auditeur indépendant des états financiers 2018-2019;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale a publié, le 25 septembre 2019 dans le journal « *Le Charlevoisien* », un avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a publié, le 27 septembre 2019 dans le journal « *Le Charlevoisien* », un résumé des états financiers 2018-2019;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article 286 de la susdite Loi, la directrice générale a soumis au Conseil des commissaires les états financiers et le rapport dûment signé par l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que le Comité de vérification a, lors de la séance du 1er octobre 2019, rencontré l'auditeur indépendant et pris connaissance des résultats de l'audit. Il a notamment :

- Reçu le document « Rapport financier annuel du 30 juin 2019 »;
- Assisté à une présentation détaillée;
- Questionné certains éléments;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- Recommandé, à l'unanimité l'acceptation des états financiers audités.

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix a reçu, analysé, étudié et questionné, lors de la rencontre du comité plénier du mardi 8 octobre 2019 les états financiers et les analyses s'y rapportant, ainsi que ledit rapport d'audit;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Noëlle-Ange Harvey et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ACCEPTER** le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant tel que déposé;
- **ACCEPTER** le dépôt des états financiers 2018-2019 de la commission scolaire tels que soumis.

CC : 717-19

RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES – APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT LE 30 JUIN 2018 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES VISÉS

CONSIDÉRANT que l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de 3 ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

CONSIDÉRANT que les articles 325 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient le recouvrement de la taxe scolaire par saisie et vente des biens meubles ou par vente des biens immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 339, la direction générale a l'obligation, avant le début de novembre, de faire approuver par le Conseil des commissaires l'état des taxes qui restent dues par le propriétaire;

CONSIDÉRANT le document « État des taxes dues » présenté par la direction générale, devant être considéré comme étant ici au long reproduit;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Sylvie Foster et **RÉSOLU** unanimement de :

- **APPROUVER** l'état des taxes dues tel que présenté par la direction générale;
- **NOMMER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information pour représenter la Commission scolaire de Charlevoix pour toute procédure légale entreprise pour le recouvrement de ces arrérages.

RÉGIME D'EMPRUNT 2019-2020

Ce point est reporté.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RESSOURCES MATÉRIELLES

CC : 718-19

ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER : ÉCOLE SIR-RODOLPHE-FORGET

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement et le sablage de l'école Sir-Rodolphe-Forget, sise à Baie-Saint-Paul pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées par madame Catherine Tremblay, contremaître au service des ressources matérielles :

Soumissionnaires	MONTANT 2019-2020 (12 mois)	MONTANT 2020-2021 (12 mois)	MONTANT 2021-2022 (12 mois)	TOTAL DE LA SOUMISSION Avant taxes
9235-0040 Québec Inc. (Construction MP)	11 400 \$	11 600 \$	11 800 \$	34 800 \$*
Excavation Jean-Claude Tremblay et Fils Inc.	23 710 \$	23 710 \$	23 710 \$	71 130 \$
Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.	28 900 \$	29 767 \$	30 660 \$	89 327 \$
Constructions St-Gelais				Non soumis

*Erreur de calcul sur la soumission 34 900 \$ au lieu de 34 800 \$

Année antérieure 9 810 \$ avant taxes Excavation Jean-Claude Tremblay et Fils Inc. (gré à gré)

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à la clause 22 des instructions aux soumissionnaires du cahier des charges la reconduction du contrat pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 6.4.5 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs de la commission scolaire, le Conseil des commissaires doit autoriser tout contrat de service d'une durée supérieure à trois ans, incluant le renouvellement;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Noëlle-Ange Harvey et **RÉSOLU** unanimement de retenir les services du plus bas soumissionnaire conforme soit :

- **CONSTRUCTION MP**, sis au 15, chemin de l'Équerre, Baie-Saint-Paul, (Québec), G3Z 2Y6 pour effectuer les travaux de déneigement et de sablage à l'École Sir-Rodolphe-Forget, au montant de trente-quatre mille huit cents dollars (34 800 \$) excluant les taxes pour les années 2019 à 2022;
- **AUTORISER** la direction des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **AUTORISER** le coordonnateur ou la direction des ressources matérielles à signer la formule de prolongation dans la mesure où l'entrepreneur respecte les exigences de la commission scolaire.

CC : 719-19

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
EN ARCHITECTURE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION
DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL**

CONSIDÉRANT la nécessité de s'adjoindre les services d'une firme de professionnels pour la préparation des plans et devis en architecture dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT la proposition du 25 septembre 2019 de la firme Robitaille Larouche Déry au montant de treize mille neuf cent dollars (13 900 \$) excluant les taxes pour la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que cette offre de service a été analysée par madame Catherine Tremblay, contremaître par intérim aux ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Chantal Guay et **RÉSOLU** unanimement de :

- **RETENIR** les services de la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes pour effectuer la conception des plans et devis dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires à l'école Beau-Soleil;
- **AUTORISER** la direction des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

CC : 720-19

**RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ : ÉCOLE
DOMINIQUE-SAVIO**

CONSIDÉRANT que le terrain où est située l'école Dominique-Savio (lot 5 721 327) est la propriété de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise et est sujet à un bail emphytéotique au bénéfice de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la rue Saint-Claire (lot 5 721 347) donnant accès à la cour d'école est également la propriété de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise et est également grevée d'un bail emphytéotique au bénéfice de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le terrain de soccer installé dans la cour de l'école Dominique-Savio est sis en partie sur le lot 5 721 327 (bail emphytéotique en faveur de la commission scolaire) et en partie sur le lot 5 721 346 appartenant à la municipalité de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT qu'une partie du Centre des loisirs de la municipalité de Saint-Urbain est construit sur le lot 5 721 327 (bail emphytéotique en faveur de la commission scolaire);

CONSIDÉRANT la volonté partagée des partenaires impliqués soit la commission scolaire, la Fabrique de la

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Paroisse de Saint-François-d'Assise et la municipalité de Saint-Urbain de régulariser leurs titres de propriété;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'acquérir les lots 5 721 327 et 5 721 347;

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire d'acquérir une partie du lot 5 721 346 appartenant à la municipalité de Saint-Urbain afin de rendre conforme l'emplacement du terrain de soccer;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Urbain de récupérer une partie du lot 5 721 327 sur lequel le Centre des loisirs a été construit;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Saint-Urbain d'acquérir la rue Sainte-Claire (lot 5 721 347) afin de la transformer en rue publique et par conséquent, en assumer la pleine responsabilité;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle des parties de lots ainsi cédés à la municipalité est inférieure à 100 000 \$ et en conséquence, aucune autorisation ministérielle n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise a obtenu les autorisations nécessaires pour vendre les lots actuellement sujets aux conditions du bail emphytéotique en faveur de la commission scolaire, soit une somme de 500 \$;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Jeanne-D'arc Boivin Girard et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** :

1. À la régularisation des titres de propriété afin que la commission scolaire devienne propriétaire des lots visés par un bail emphytéotique et du fond de terrain de soccer de l'école Dominique-Savio;
2. À la cession de la rue Sainte-Claire à la municipalité;
3. À la cession d'une partie du lot sur lequel le Centre des loisirs est construit;

Ainsi et en considération de ce qui précède, il est également **RÉSOLU** de :

- **ACQUÉRIR** lesdits lots auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise aux conditions prévues au bail, soit la somme de 500 \$;
- **CÉDER et ACQUÉRIR** auprès de la municipalité de Saint-Urbain les parties de lots visées, et ce, sans contrepartie;
- **PARTAGER** les frais notariés avec la municipalité de Saint-Urbain selon les pourcentages suivants : 75 % commission scolaire, 25 % municipalité de Saint-Urbain;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **NOMMER et AUTORISER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information, à titre de représentante de la commission scolaire auprès de la Fabrique de la Paroisse de Saint-François-d'Assise et la municipalité de Saint-Urbain afin de poursuivre et conclure les négociations entourant la régularisation des titres de propriété;
- **AUTORISER** madame Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et acte notarié pour et au nom de la Commission scolaire de Charlevoix et à convenir à toutes clauses, charges et conditions jugées utiles ou nécessaires dans le but de donner plein et entier effet à la présente résolution.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Aucun point.

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

REGISTRE DES PRÉSENCES AU 30 SEPTEMBRE 2019 : DÉPÔT

Le secrétariat général effectue le dépôt du registre des présences des commissaires au 30 septembre 2019.

COMITÉ DE PARENTS

La première séance est prévue le 22 octobre prochain et aura principalement comme sujet la consultation du projet de loi 40.

COMITÉ EHDA

La première rencontre se tiendra après la séance du Comité de parents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

DIVERS

Aucun point.

CC : 721-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Sylvie Foster et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée les points ayant été tous traités.

Michel Boulianne, vice-président

Julie Normandeau, secrétaire générale